

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 octobre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2024

Présents : 11

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 9

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Marc FIDEL, Bernard VINCHES

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Josian CABROL par Jacques SOULIGNAC, Audrey IMBERT par Jean ARCAS, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Pierre MATHIEU par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR par Francis BOUTES, Alain MOULY par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL

Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 26 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-SIX JUILLET à 14 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Salle du conseil de la Mairie de Cessenon-sur-Orb.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), C.COMBES (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), K.MESQUIDA (Conseil départemental), MP.PONS (Conseil Départemental), S.SAUR (Conseil départemental), D.VORDY (CdC Du Minervois au Caroux), C.SONZOGNI (CdC Du Minervois au Caroux).

Représentés : M.COMBES (CdC Grand Orb) par P.MATHIEU, JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb) par J.ARCAS.

Excusés : C.BIÈS (CdC Grand Orb), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), É.DAUZAT (CdC Sud Hérault), JL.FALIP (Conseil Départemental), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), J.SOULIGNAC (CdC Du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATÉO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 h 30.

L'ordre du jour est abordé :

2024-26-07-01 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 29 mars 2024, rapport présenté par Jean ARCAS : le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

2024-26-07-02 Ligne de trésorerie, rapport présenté par Jean ARCAS : le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation. Pour pallier ces besoins, une ligne de

trésorerie est chaque année négociée avec un organisme bancaire. La ligne de trésorerie sera 600 000 € d'une durée d'un an auprès du Crédit Agricole. Cette ligne est productive d'intérêts au taux variable indexé sur : Taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) + marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de Mai 2024 à 3,82% un taux de : 5,32 %.

Le Comité syndical valide le rapport à l'unanimité.

2024-26-07-03 Habitat : Programme d'Intérêt Général 3, suivi-animation 2024, rapport présenté par Francis

BOUTES : les axes prioritaires du PIG portent sur

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;
- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs-centres (Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Thézan-les-Béziers) ;
- La possibilité de renforcer les actions dans les centres-bourgs, ci-dessus, avec le concours des communes ou des Communautés de communes.
- La lutte contre l'habitat indigne

Les Communautés de communes confient la mise en œuvre de la politique de l'habitat au Pays Haut Languedoc et Vignobles avec un fonctionnement en interne pour le suivi animation du PIG en régie.

Les objectifs quantitatifs pour 2024 sont de 274 logements pour lesquels une aide aux travaux est prévue à hauteur de 2 980 000 € des crédits ANAH et 298 200 € du département. Par ailleurs, une aide sur l'ingénierie est sollicitée à hauteur de 241 120 € des crédits ANAH et 87 500 € des crédits du département.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle prise en le 15 décembre 2023 et sera suivi d'un avenant à la convention du PIG de 2022 /2027.

Il est précisé par ailleurs que le Pays porte un guichet Renov' Occitanie pour accompagner les propriétaires vers la rénovation énergétique et un Programme d'Intérêt Général dans le cadre de la politique de l'habitat. De nouvelles dispositions sont en vigueur depuis le 13 mars 2024 précisant que ces deux actions seront traitées dans le cadre d'un PACTE TERRITORIAL à partir de 2025. La présentation du Pacte se fera le 1^{er} octobre prochain en présence des techniciens du département et de la DDTM lors du comité de pilotage "Colorons le Pays et Habiter au Pays. Un travail sera fait le dernier trimestre 2024 avec les partenaires pour être en ordre de marche dès le début 2025. Le comité syndical valide à l'unanimité les objectifs du PIG, le suivi-animation et la signature d'un nouvel avenant.

2024-26-07-04 Développement Durable et Transition Énergétique : convention d'accompagnement des projets d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, rapport présenté par Pierre MATHIEU : suite à la délibération du Comité Syndical du 6 février 2023 validant l'« accompagnement des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics », le Pays Haut Languedoc et Vignobles a lancé en juin 2023 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des collectivités afin de recenser les besoins exprimés par les collectivités. Le comité syndical valide à l'unanimité les missions décrites au sein de la convention *(conseil et non de maîtrise d'ouvrage (excepté pour l'étude structure et le contrôle technique si regroupement) ou de maîtrise d'œuvre. La collectivité conserve la totale maîtrise des décisions à prendre suite aux éventuels travaux et/ou actions qui pourraient lui être préconisés par le service de CEP du Pays Haut Languedoc et Vignobles.)*

2024-26-07-05 Politiques contractuelles : validation de la stratégie et de la maquette financière LEADER 2023-2027 et autorisation à signer les actes liés au conventionnement, rapport présenté par Francis BOUTES : la Région Occitanie a fait des retours sur les fiches actions présentées dans la candidature et des modifications ont été apportées. Ces fiches action pourront encore éventuellement évoluer à la marge en fonction de nouvelles directives de la Région. Les fiches actions pour l'animation et la coopération sont imposées par la Région et sont identiques à tous les GAL.

Au regard de l'enveloppe attribuée au GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles (1 921 606 €), une nouvelle maquette financière est validée à l'unanimité par le Comité syndical.

N° FA	Libellé de la fiche action	Montant FEADER	Montant prévisionnel contreparties publiques nationales	Total
1	Accompagner l'adaptation aux changements	400 000 €	100 000 €	500 000 €
2	Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable	400 000 €	100 000 €	500 000 €
3	Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie	771 000 €	192 750 €	963 750 €
4	Coopération	50 000 €	12 500 €	62 500 €
5	Animation	300 606 €	75 151,50 €	375 757,50 €
	TOTAL	1 921 606 €	480 401,50 €	2 402 007,50 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le portage juridique du GAL LEADER par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la stratégie LEADER, les fiches actions et les modifications à venir, la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER du GAL telle que présentée par le Président afin de préparer le conventionnement et autorise le Président à signer la convention GAL/Autorité de Gestion, les éventuels avenants ainsi que tout autre document ou acte relatif au programme LEADER 2023-2027.

2024-26-07-06 Politiques contractuelles : maquette financière 2024 et Bourg-Centre de Puisserguier, rapport présenté par Jean ARCAS et Jean-Noël BADENAS : le contrat Région/Territoire finalisé a été validé par le Comité syndical du 18 avril 2023 et par la Région Occitanie le 23 avril 2023. Le contrat a été signé officiellement le 5 juillet 2023 à l'issue du Comité de pilotage du CTO qui s'est tenu à Magalas au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts. Le Contrat Cadre fixe la stratégie partagée issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations régionales et départementales.

Les Programmes Opérationnels (PO) annuels fixent la déclinaison opérationnelle des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

Lors du Comité de pilotage du 6 mai 2024, la maquette financière 2024 a été présentée et validée : 58 opérations sont inscrites dans la maquette opérationnelle 2024 pour un montant total de 25,4 M€ et un accompagnement Région sollicité à hauteur de 2,4 M€ environ.

Par ailleurs, le maire de Puisserguier, Jean-Noël Badénas a présenté le projet Bourg-Centre pour sa commune. Il est rappelé que Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont ils sont un sous-ensemble.

Dix contrats Bourgs-Centres sont déjà validés sur le territoire : Bédarieux, Olonzac, Capestang, Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas, Lamalou-les-Bains, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières.

Le comité syndical se prononce favorablement sur la maquette financière 2024 et sur le contrat BCO de Puisserguier.

2024-26-07-07 Agriculture et alimentation : convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles relative aux stratégies agricoles et alimentaires (PAT) sur leur territoire commun, rapport présenté par Jean-Noël BADENAS : depuis plusieurs années, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'engagent sur les questions agricoles et les circuits courts alimentaires, et plus globalement sur l'accès à une alimentation de qualité pour le plus grand nombre. Ainsi, le Pays et le Parc portent des stratégies agricoles et sont engagés dans des PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX qui s'inscrivent dans le Programme Régional pour l'Alimentation en Occitanie et le Plan National de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Loi EGALIM).

Sur les deux territoires, des démarches globales se poursuivent pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations avec un objectif commun « mieux produire, mieux manger ». Ce sont des projets collectifs, fondés sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire autour de la table.

Une première convention de partenariat autour du PAT a été validée et signée en juin 2022. La présente convention présente l'articulation et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies agricoles et des deux Projets Alimentaires Territoriaux. Elle définit également les modalités de travail sur les actions menées dans le cadre des deux PAT, coanimés par les deux structures.

Le comité syndical valide à l'unanimité la convention de partenariat.

2024-26-07-08 Oenotourisme Vignobles et Découvertes : convention de partenariat avec les Offices de Tourisme, rapport présenté par Daniel GALTIER : Vignobles et Découvertes est une véritable reconnaissance mais c'est surtout un outil de structuration et développement pour le territoire autour de la thématique oenotouristique. En tant que « porteur de projet » de la marque, la démarche Vignobles & Découvertes est pilotée et coordonnée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en partenariat avec les offices de tourisme de la destination ; un « référent oeno » est identifié dans chaque office de tourisme.

Les présentes conventions ont pour objet de préciser le partenariat entre chaque office de tourisme et le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur le territoire de la destination pour l'articulation et la mise en œuvre opérationnelle de la démarche Vignobles & Découvertes. Le comité syndical valide les conventions à l'unanimité.

2024-26-07-09 Opération Grand Site "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian" : convention de partenariat 2024 avec la Communauté de communes Du Minervois au Caroux, rapport présenté par Jean ARCAS : dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, une convention de partenariat est signée chaque année entre le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC). Elle a pour objet de rappeler les éléments de définition, les finalités, le territoire concerné, l'état d'avancement de la démarche OGS, les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la CdCMC dans l'OGS. Le comité syndical valide à l'unanimité la convention et autorise le président à sa signature.

2024-26-07-10, Opération Grand Site "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian" : candidature au label Grand Site de France – État d'avancement de l'élaboration du dossier, rapport présenté par Jean ARCAS : en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) a notamment pour missions de porter et de réaliser l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF).

Le document synthétique, ci-annexé, qui est issu du Comité des élus élargi du Grand Site le 25 juillet à Azillanet, fait état :

- des principaux éléments qui composeront le dossier : la présentation du Grand Site, le bilan de la mise en œuvre de l'OGS jusqu'à aujourd'hui, les enjeux, le projet GSF pour les 8 ans à venir, la gouvernance et les moyens de mise en œuvre et de suivi,
- de l'ambition affichée par les élus du Grand Site :
 - « *Préserver, organiser des paysages si singuliers et valoriser un territoire vivant* »
- du projet de plan d'actions 2025-2032 en 7 objectifs et 32 mesures,
- du projet de sommaire du dossier,
- du calendrier suivi pour élaborer le dossier.

Le président rappelle que les élus du Grand Site et le Pays HLV gestionnaire de l'OGS souhaitent présenter et valider localement le dossier de candidature au label GSF en Comité de pilotage de l'OGS puis en Comité syndical du Pays HLV en décembre 2024 puis transmettre ce dossier finalisé pour instruction et décision des instances nationales d'ici la fin de l'année 2025.

Les membres du comité syndical prennent acte de l'état d'avancement de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France.

Questions diverses

Le président du département fait part des grandes difficultés financières que traversent les collectivités départementales et le département de l'Hérault en particulier. Il fait part de la baisse de 10 % du fonctionnement sur la participation départementale au Syndicat mixte en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.